

le 15 juillet 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 DAC 491** Signature d'un avenant avec l'Association du Festival d'Automne à Paris (1e) pour l'attribution d'une subvention.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2010 DAC 753 en date des 13, 14 et 15 décembre 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à une convention, relatif à l'attribution d'une subvention à l'association Festival d'Automne, 156 rue de Rivoli, 75001 Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e commission,

Délibère:

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'Association Festival d'Automne à Paris, 156 rue de Rivoli (1<sup>e</sup>), au titre de l'année 2011 est portée de 354.600 euros à 709.200 euros. D00711 ; 2011\_02950 ; 8381.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 354.600 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

Article 3 : M. Le Maire de Paris est autorisé à signer un avenant à la convention d'objectifs, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.